

Rappel du règlement intérieur :

- **3 PREPA METIERS** : « Les élève **externes** peuvent entrer au lycée pour la 1^{ère} heure de cours et sortir à la dernière heure de cours de chaque demi-journée. **Les demi-pensionnaires** sont tenus d'être présents au lycée entre 12h et 14h. Dans le cas où un élève demi-pensionnaire n'a exceptionnellement pas cours l'après-midi, il ne pourra quitter l'établissement qu'après le repas. Dans tous les autres cas, les parents doivent venir chercher leur enfant au bureau de la vie scolaire ou, dans ces cas d'exception, solliciter, par écrit une autorisation de sortie. Aucune sortie n'est autorisée lorsqu'il s'agit d'une heure libre entre deux heures de cours. » (III, art.10)

- « **LES [AUTRES] ELEVES DE L'ETABLISSEMENT** peuvent, s'ils n'ont pas de cours ou d'activité prévue à l'emploi du temps, quitter l'établissement, y compris dans le cas où les heures libérées le sont de manière inopinée ou ponctuelle (maladie, stage, mouvement social...). En dehors des heures de cours ou en l'absence d'un professeur, les sorties sont autorisées (jusqu'à 18h45 et le mercredi entre la fin des cours et 18h45, pour les internes). » (III, art.10)

« Les parents qui souhaitent voir maintenu leur enfant mineur au lycée pendant ces heures laissées libres dans l'emploi du temps en feront la demande écrite en début d'année. » (III, art.11)

- « Le mercredi, tous les élèves **INTERNES** ont la possibilité de sortir librement après le repas de midi et jusqu'à 18h00 sous couvert d'autorisation parentale pour les mineurs. » (Règlement de l'internat, III, art.18)

NOM: **Prénom:**

Né(e) le : **Majeur le :**

Classe : **Interne** **Demi-Pensionnaire** **Externe (1)**

CONTACTS TELEPHONIQUES :

Responsable 1: Père, Mère, Autre (1) (RESIDENCE HABITUELLE DE L'ELEVE)

Tél. fixe :/...../...../...../..... Tél. portable :/...../...../...../.....

Responsable 2: Père, Mère, Autre (1)

Tél. fixe :/...../...../...../..... Tél. portable :/...../...../...../.....

Tél. portable élève :/...../...../...../..... (obligatoire).

➔ **Pour TOUS LES LYCEENS mineurs : (SAUF 3 PREPA METIERS)**

J'AUTORISE JE N'AUTORISE PAS mon enfant à sortir du lycée en dehors des heures de cours effectives (2)

➔ **Pour les LYCEENS INTERNES mineurs :**

J'AUTORISE JE N'AUTORISE PAS mon enfant à sortir du lycée entre la FIN DES COURS et l'internat(2)

➔ **Pour TOUS LES INTERNES mineurs :**

J'autorise Je n'autorise pas mon enfant à sortir du lycée MERCREDI après-midi (2)

(1) : *Rayez les mentions inutiles* (2) : *Cochez la case appropriée*

Signature du/des responsable(s)

Signature de l'élève